Life SOURCES

APPEL A CANDIDATURES

Accompagnement d'agriculteurs/trices pour une meilleure gestion des sols et de la circulation de l'eau

Date limite de réception des candidatures :

01/12/2026

Les candidatures sont à envoyer à :

remi.vansteenkiste@gard.chambagri.fr

et c.helissey@gorgesdugardon.fr

Le projet LIFE SOURCES est financé par le programme LIFE de l'Union Européenne ainsi que par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Compagnie Nationale du Rhône

1. Contexte et champ de l'appel à candidatures

Le territoire du projet LIFE SOURCES, qui s'étend de l'Uzège jusqu'au Rhône, s'organise autour du bassin versant aval du Gardon (36 communes) et se situe dans les aires d'influence de Nîmes et d'Avignon. Les effets du changement climatique, mis en évidence par l'étude Eau et Climat réalisée dans le Gard, se traduisent notamment par une hausse des températures (+ 1,4 °C entre 1959 et 2018), une pluviométrie plus irrégulière et une disponibilité de la ressource en eau de plus en plus variable. Ces évolutions accentuent les tensions sur la ressource, avec des restrictions estivales plus fréquentes, ainsi que des épisodes cévenols dont la fréquence et l'intensité tendent à augmenter.
Parallèlement, les sols agricoles sont confrontés à une dégradation progressive de leurs propriétés, favorisée notamment par la simplification des systèmes de culture, la diminution des teneurs en matière organique et l'érosion liée à une couverture végétale insuffisante. Ces phénomènes fragilisent le fonctionnement des sols et leur capacité à retenir et infiltrer l'eau, renforçant ainsi la vulnérabilité des exploitations agricoles face aux aléas climatiques.
Dans ce contexte, le projet Life SOURCES (Solutions d'Optimisation des Usages et Réflexion Collective sur l'Eau et les Sols) vise à adapter le territoire du sous-bassin versant aval des Gardons pour augmenter sa résilience face aux risques liés à l'eau dans le contexte du changement climatique. Les objectifs spécifiques sont : partager l'eau et développer la sobriété des usages, préserver et restaurer les fonctionnalités des sols pour augmenter sa rétention en eau, former et sensibiliser les acteurs locaux et enfin garantir la pérennité et la massification des résultats du projet.

Le présent appel à candidature **concerne des agriculteurs/trices souhaitant mettre en œuvre des pratiques pour une meilleure gestion des sols et de la circulation de l'eau.** Il est émis par les partenaires du projet, représentés par la Chambre d'agriculture du Gard, le Syndicat Mixte des Gorges du Gardons, la Fédération des CIVAM du Gard, Agroof, AgroParisTech, la Communauté de Communes du Pont du Gard et l'EPTB des Gardons.

L'appel à candidatures se déroule en deux phases (voir 3. Sélection des porteurs de projet) avec une première phase sans engagement.

Cet appel à candidature présente une spécificité : le LIFE SOURCES prend en charge, dans la limite de l'enveloppe disponible et après validation du projet, 100 % des dépenses retenues comme éligibles, notamment :

- L'acquisition de matériel et/ou d'agroéquipements,
- L'achat de consommables (semences, plants, etc.),
- Les prestations nécessaires à la mise en œuvre, totale ou partielle, des mesures préconisées.

Outre le soutien financier potentiel, le LIFE SOURCES offre l'opportunité de :

- Bénéficier d'un accompagnement adapté à votre projet, comprenant la réalisation de diagnostics, l'identification de mesures adaptées définies conjointement entre l'agriculteur/trice et les techniciens/nes et pouvant faire l'objet d'un soutien à leur mise en œuvre, afin de réduire la vulnérabilité de l'exploitation face au changement climatique,
- Interroger et échanger avec les conseillers techniques sur des questions d'agroécologie,
- Suivre l'état de santé de certaines parcelles grâce aux analyses de sol et l'accueil d'outils de mesures pour mesurer les effets des pratiques,
- Participer à des sessions d'échanges et des journées techniques, proposées en complément, et profiter de retours d'expériences d'agriculteurs/trices locaux et de nouvelles connaissances,

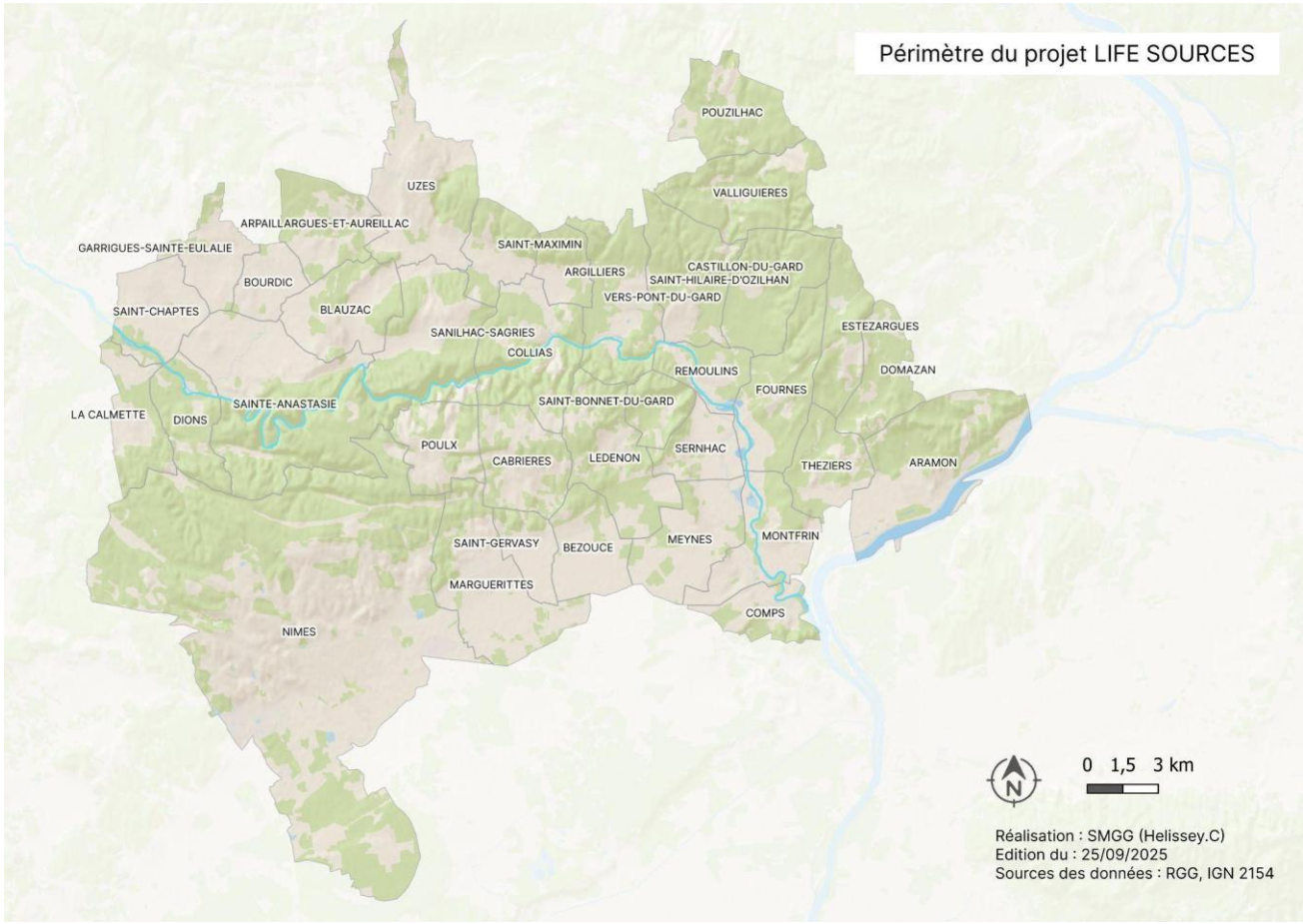

Figure 1 : carte des communes intégrées dans le périmètre du LIFE SOURCES

Communauté de Communes du Pont du Gard	Nîmes Métropole	Communauté de Communes du Pays d'Uzès
ARAMON	BEZOUCE	ARGILLIERS
COLLIAS	CABRIERES	ARPAILLARGUES-ET-AUREILLAC
COMPS	LA CALMETTE	BLAUZAC
DOMAZAN	LEDENON	BOURDIC
ESTEZARGUES	MARGUERITTES	CASTILLON-DU-GARD
FOURNES	NÎMES	DIONS
MEYNES	POULX	GARRIGUES-SAINTE-EULALIE
MONTFRIN	SAINT-CHAPTES	SAINT-MAXIMIN
POUZILHAC	SAINTE-ANASTASIE	SANILHAC-SAGRIES
REMOULINS	SAINT-GERVASY	UZÈS
SAINT-BONNET-DU-GARD	SERNHAC	
SAINT-HILAIRE-D'OZILHAN		
THEZIERS		
VALLIGUIERES		
VERS-PONT-DU-GARD		

2. Conditions d'obtention

- **Les porteurs de projet attendus :**

Cet appel à candidature s'adresse aux professionnelles et professionnels du monde agricole du territoire, notamment aux exploitations agricoles exploitant directement, à titre individuel ou dans le cadre sociétaire, dont les **parcelles sont situées dans le périmètre du présent Appel à Candidature**. Les agriculteurs/trices dont l'activité agricole est installée sur des terres en location peuvent également candidater à condition que l'agriculteur/trice ait une disposition réelle, personnelle et autonome de la parcelle pendant toute la durée du projet, avec le pouvoir de décision sur les pratiques culturales et la prise de risque économique associée (par exemple encadré par un contrat de type bail rural agricole ou équivalent).

Cet appel à candidatures ne cible aucun type de culture en particulier. Au contraire, la diversité des pratiques agricoles constitue un véritable atout pour le projet LIFE SOURCES.

Plusieurs parcelles peuvent être proposées par exploitation (y compris l'exploitation dans son ensemble). Un seul dossier peut être déposé par exploitation.

- **Nature et objectifs des actions éligibles :**

L'approche proposée vise à renforcer la résilience des exploitations agricoles face aux effets du changement climatique, en mobilisant des leviers agronomiques et des aménagements adaptés au fonctionnement hydrologique des parcelles et de leur environnement.

L'approche porte notamment sur la gestion de l'eau verte, directement utilisable par les cultures en place, tout en assurant une mise à disposition continue de l'eau au cours de l'année. Encore peu valorisée dans les appels à projets régionaux et nationaux, cette approche est complémentaire, voire substituable aux solutions visant à gérer l'eau bleue, ces dernières nécessitant des investissements technologiques plus importants.

Les principaux types de pratiques encouragés seront (liste non exhaustive) :

- Les modifications d'itinéraire technique au sein des parcelles : réduction du travail du sol, maintien ou implantation de couverts végétaux, l'agrovitipastoralisme, matières fertilisantes et supports de culture d'origine naturelle (biostimulants, amendements, thé de compost, purins, etc.), allongement des rotations ou encore l'agroforesterie intraparcellaire

- **Les modifications aux abords de parcelles** : création, modification et restauration de mares, fossés, baissières, noues, talus, bandes enherbées, restauration ponctuelle d'ouvrages en pierres sèches, l'implantation de haies ou l'agroforesterie interparcellaire

Les mesures retenues devront être justifiées au regard des enjeux identifiés par le diagnostic. Leur efficacité attendue, leurs éventuels effets défavorables et leurs conditions de réussite seront appréciés au regard du contexte local, les bénéfices hydrologiques pouvant varier selon les sols, le climat, les cultures et les modalités de mise en œuvre.

Les enveloppes budgétaires dédiées à cette action ont vocation à financer tout ou partie des prestations et interventions nécessaires à la mise en œuvre des mesures retenues, au sein du système d'exploitation existant, afin d'en améliorer la résilience hydrique et agronomique**, sans financer de stratégies de diversification reposant sur la prise en charge de la création de nouveaux ateliers de production**.

3. Sélection des porteurs de projet

Afin de permettre à toutes les personnes intéressées de saisir cette opportunité, la première période de candidature est ouverte entre le 26/10/2026 et le 01/12/2026 pour la réalisation de 10 diagnostics. Une deuxième période de candidature sera ouverte à l'automne-hiver 2027 et une troisième et dernière période à l'automne-hiver 2028 pour un total d'une trentaine d'exploitations agricoles accompagnées, réparties sur le territoire du projet.

L'appel à candidatures se déroule en deux phases :

- **Phase 1 – Candidature et pré-diagnostic (sans engagement)**

Les agriculteurs/trices intéressés remplissent le formulaire de candidature pour bénéficier d'un pré-diagnostic agronomique d'une demi-journée, portant sur tout ou partie de leur exploitation.
Toutes les candidatures répondant aux critères d'éligibilité (voir 2. Conditions d'obtention) pourront bénéficier d'un pré-diagnostic, dans la limite des capacités d'accompagnement prévues pour chaque période de candidature.

Cette première étape permet d'identifier les enjeux liés à la gestion de l'eau et des sols, d'échanger sur les pratiques en cours et de préciser les besoins de l'exploitation.

Cette phase est sans engagement et ne garantit pas une sélection pour la phase suivante.

- **Phase 2 – Sélection et accompagnement des projets**

À l'issue du pré-diagnostic, les projets des agriculteurs/trices souhaitant poursuivre la démarche seront présentés à un jury technique en février 2027 (pour la première période), qui sélectionnera les exploitations à accompagner au regard de critères de sélection et des moyens disponibles.

Les exploitations retenues bénéficieront d'un diagnostic approfondi, d'un accompagnement technique personnalisé et de la prise en charge des dépenses éligibles nécessaires à la mise en œuvre des mesures définies conjointement avec les partenaires du LIFE SOURCES.

En contrepartie, les agriculteurs/trices sélectionnés s'engageront, par convention, à participer à la mise en œuvre et au suivi des actions jusqu'à la fin du projet, prévue au 31 décembre 2031.

4. Durée d'engagement

A la phase 1 : toutes les candidatures respectant les critères d'éligibilité se verront instruites favorablement et les exploitations agricoles bénéficieront d'un pré-diagnostic sans engagement définitif.

A la phase 2 : le porteur de projet sélectionné par le jury (février 2027) s'engage ensuite *a minima* pour toute la durée du projet LIFE SOURCES, jusqu'au 31 décembre 2031. Seront priorisés les projets qui permettent la pérennisation de modifications de pratiques.

5. Conditions d'intervention et de financement

Le taux d'aide du LIFE SOURCES est de 100% des dépenses retenues comme éligibles, une trentaine de candidatures étant attendues. En effet, le LIFE SOURCES prend en charge les dépenses, il n'y aura pas d'avances de frais de la part du porteur de projet. Le soutien financier ne prend donc pas la forme d'une subvention.

Le reste à charge du bénéficiaire prendra la forme d'une contrepartie en nature, comprenant la réalisation *a minima* d'une des étapes de la mise en œuvre de son projet, au regard du parc matériel et des compétences du bénéficiaire.

Le matériel acheté dans le cadre du LIFE SOURCES reste la propriété du Syndicat mixte des gorges du Gardon pendant la durée du projet. Il fera l'objet d'une convention de mise à disposition entre l'agriculteur/trice et le Syndicat mixte des gorges du Gardon.

Une convention de partenariat détaillera les engagements du porteur de projet, d'une part, et des partenaires associés du LIFE SOURCES, d'autre part. Ces engagements comprennent notamment :

- Une convention couvrant les années du projet (fin prévue en 2031)
- La réalisation d'un diagnostic initial et d'un diagnostic final de l'exploitation par les partenaires du LIFE SOURCES (analyses de sol inclus)
- La pérennisation des modifications de pratiques et/ou l'entretien des infrastructures agroécologiques créées ou restaurées.
- La réalisation de suivis scientifiques sur l'exploitation effectués par les partenaires du LIFE SOURCES
- La participation à des temps d'échanges entre agriculteurs/trices, journées techniques et/ou formations organisés dans le cadre du LIFE SOURCES
- La disponibilité, quelques journées par an (au cas par cas et selon les besoins), pour l'accompagnement technique ou l'orientation vers un expert/conseiller)

6. La Procédure de dépôt :

Afin de valider votre candidature, merci de répondre au formulaire ci-après ou disponible sur :

https://gard.chambres-agriculture.fr/actualites-1

https://www.gorgesdugardon.fr/actualite/projet-life-sources-appel-a-candidature-pratiques-agricoles/

Il doit être envoyé, accompagné des pièces justificatives (voir annexe à la fin du formulaire de candidature) demandées, aux adresses suivantes :

Rémi Vansteenkiste : remi.vansteenkiste@gard.chambagri.fr

et Constance Helissey : c.helissey@gorgesdugardon.fr

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec les deux personnes référentes ci-dessus.